



Intervention contre rémunération dans l'animation, l'enseignement et la formation de la pétanque et du jeu provençal

La Direction Technique Nationale a été, à plusieurs reprises, sollicitée interpellée par les Services Départementaux à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports, organes déconcentrés du ministère des Sports en charge notamment de la réglementation et du contrôle dans le champ des activités physiques et sportives, au sujet de la profusion de propositions de coaching, de stages et d'encadrement de personnes dans un but de perfectionnement dans nos pratiques et cela contre rémunération.

Si l'on ne peut que se féliciter d'une telle volonté de promouvoir la pétanque et le jeu provençal, nous sommes cependant contraints de vous rappeler que ces propositions ne peuvent se faire qu'en que dans le respect du des cadres légaux et réglementaires.

Le Code du Sport, par ses articles L212-1 et suivants, précisent les conditions de l'enseignement et l'encadrement contre rémunération et notamment l'obligation de diplôme et de carte professionnelle. Une note réglementaire émanant du Centre National de Formation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal, actualisée en 2025, vous rappelle précisément ce cadre (voir copie jointe).

Dans le cadre du projet fédéral porté par la nouvelle gouvernance, la professionnalisation de nos structures déconcentrées et de nos clubs est un objectif central et ambitieux. Cette ambition ne passera que par la formation de nos encadrants, qu'ils soient licenciés de nos clubs, ou inscrits ou ayant été inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau.

En parallèle, de nouvelles opportunités d'encadrement et d'animation doivent se structurer au sein de notre réseau et concourir ainsi à de nouveaux débouchés professionnels.

Le CNF proposera à la rentrée de septembre une réactualisation du Plan National de Formation fédérale. Une prochaine session du DEJEPS Perfectionnement sportif mention Pétanque s'ouvrira en 2026. Et de nouvelles opportunités de formations s'ouvrent progressivement grâce au travail conjoint du CNF et des comités régionaux dans le cadre de partenariats avec d'autres organismes de formations dispensant le BPJEPS APT intégrant un module pétanque et jeu provençal.



Rappelant une nouvelle fois le contrat d'engagement républicain dans lequel s'inscrit notre délégation de service public octroyée par l'Etat, nous comptons sur vous pour porter, à la fois, le respect du cadre légal et réglementaire et l'impérieuse nécessité de promouvoir la formation au sein de notre fédération afin d'en assurer une représentation toujours plus positive et engageante !

Xavier GRANDE
Directeur du CNF

Patrice RODRIGUEZ
DTN

Michel LEBOT
Président

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rapprocher de la
Direction Technique Nationale**

Mail : dtn@petanque.fr